



Hausse record des matières premières agricoles :

La France et les partenaires européens doivent interdire formellement au réseau bancaire de continuer à spéculer sur les matières premières agricoles tant que durera le conflit Russo-Ukrainien.

En France les prix agricoles à la production ont augmenté de 26,8 % de mars 2021 à mars 2022, contre 14,5 % entre février 2021 et février 2022. Cette hausse est totalement inédite sachant que la plus forte augmentation en un an avait eu lieu en mars 2008, avec notamment la crise dite des « subprimes » et la faillite de nombreuses banques dont « Lehman Brothers ».

En mars le prix des céréales s'est envolé de 68,6 % et celui des oléagineux de 70,8 % par rapport au même mois de l'année précédente.

Théoriquement la loi française de séparation et de régulation des activités du 18 juillet 2013 interdit la spéculation sur les marchés des activités bancaires sur les marchés dérivés de matière première agricole.

La loi obligeant les banques à limiter leurs positions sur les matières premières agricoles et à soumettre quotidiennement le détail de leurs positions tenues auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF). Les banques n'ont plus le droit de constituer des stocks physiques de matière premières agricoles. Elles se doivent d'indiquer, dans leur rapport annuel, les moyens mis en œuvre pour éviter d'exercer un effet significatif sur le cours des matières premières agricoles.

Malheureusement le réseau bancaire français propose toujours des produits de placement spéculant sur les matières premières agricoles. L'ONG OXFAM avait déjà alerté en 2015 sur cette situation inadmissible qui amplifie les conséquences des famines à travers le monde.

Les deux plus gros pays producteurs de céréales en Europe se déchirent depuis près de 70 jours et les approvisionnements notamment en Oléagineux sont quasiment à l'arrêt. Le traumatisme d'une guerre ne doit pas entraîner un autre traumatisme celui d'une crise alimentaire mondiale. L'Union Européenne et ses partenaires doivent prendre des mesures fortes pour empêcher l'installation d'une bulle spéculative sur les matières premières agricoles et ses dérivés.

*Pour INDECOSA-CGT,
Arnaud FAUCON, Secrétaire national.
06 08 10 62 42*